

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

La Direction de santé publique et des soins de santé primaires du Bas-Saint-Laurent désire transmettre deux messages clés à la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles :

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) doit avoir et démontrer une vision globale de l'alimentation qui dépasse la salubrité des aliments et, pour ce faire, doit s'allier davantage au réseau de santé publique;
- Le MAPAQ a déjà des responsabilités en matière d'alimentation et de santé à travers le PAG; il est essentiel de les consolider et de souligner ces engagements dans le Livre vert, témoignant ainsi d'une vision élargie de l'aliment.

En tant que direction de santé publique et en fonction des mandats et responsabilités qui nous sont alloués, le directeur de santé publique et sa direction recommandent que le MAPAQ :

### *Dans l'orientation 1, objectif 2 du Livre vert*

#### *« Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires »*

1. Reconnaisse spécifiquement son rôle et ses responsabilités quant au développement et au maintien de la santé de la population, par la saine alimentation.
2. Intensifie la réalisation de responsabilités déjà prises à titre de ministère responsable dans le cadre du *PAG* et peu développées à ce jour, à savoir :
  - Sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs afin qu'ils se rallient aux objectifs nutritionnels visés;
  - Élaborer des programmes de formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la confection des mets préparés;
  - En concertation avec les représentants du secteur de la restauration, proposer des actions visant une saine alimentation pour une offre d'aliments sains en portions adéquates;
  - Dans le secteur de la restauration, élaborer une formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la préparation des menus.
3. Définisse de façon plus spécifique sa vision du concept d'aliment « sain » et « de qualité » en utilisant les éléments de définition proposés dans la *Vision de la saine alimentation* proposée par le MSSS et rattachée au PAG dans lequel le MAPAQ est directement impliqué et :
  - Devienne un chef de file en intégrant, dans les programmes d'assurance-qualité déjà en place, des éléments en lien avec la valeur nutritive des aliments;
  - Intègre, dans les mesures de promotion des aliments du Québec déjà en place ou à venir, les notions de saine alimentation et de santé;
  - Intègre, dans les mesures ou stratégies de soutien à la transformation alimentaire, des critères spécifiques associés aux notions de saine alimentation et de santé mis en valeur par les projets proposés;

- Mettre en valeur les aliments peu ou non transformés dans les stratégies de promotion, de mise en valeur ou de financement de la production et transformation alimentaires.

***Dans l'orientation 1, objectif 1 du Livre vert***

***« Identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois »***

4. Mise, de façon majoritaire et dans toutes ses actions touchant la production, la transformation et la consommation de produits alimentaires sains et de qualité, sur les qualités globales des aliments et non uniquement sur des nutriments spécifiques.
5. Améliore la rigueur de l'information nutritionnelle déjà disponible et ce, dans la limite de ses pouvoirs.
6. Presse le gouvernement fédéral et Santé Canada d'engager des travaux de révision quant au système d'étiquetage et à sa législation (notamment sur les logos privés) afin que l'information disponible soit encore plus simple, visible, claire et pertinente, et ce, tant sur le contenu nutritionnel que sur la provenance des aliments.
7. Priorise des actions visant à éduquer les consommateurs afin que ces derniers soient en mesure de faire des choix alimentaires respectant leurs valeurs et misant sur les connaissances quant aux choix sains et de qualité et le développement des habiletés culinaires de bases pour apprêter lesdits produits; le MAPAQ pourrait faire appel, à ce titre, aux experts de contenu en santé et nutrition afin de s'assurer que l'information transmise soit adéquate, pertinente, accessible et ait des retombées probantes.
8. Encourage les entreprises de transformation alimentaire québécoises, notamment par des incitatifs, à réduire la quantité de sodium, de gras *trans* et de sucre ajouté dans les produits transformés.

***Dans l'orientation 3, objectif 3 du Livre vert***

***« Valoriser l'occupation dynamique du territoire »***

9. Implique, dans les initiatives et programmes du monde bioalimentaire tels que celui sur la multifonctionnalité de l'agriculture, le ou les réseaux concernés – notamment celui de la santé et des services sociaux – et ce, afin d'assurer une collaboration et un travail intersectoriel solides, en respect des missions respectives de chacun, tant sur les plans national, régional que local.

***Dans le projet de Loi cadre, point 3 (création d'un fonds) :***

10. Explore les possibilités d'arrimage du fonds proposé avec les fonds existants et une harmonisation avec la mise en œuvre des objectifs liés au PAG.

***Dans le projet d'adaptation des lois existantes :***

11. Propose que l'ensemble des lois actuelles et à venir (et non uniquement les lois existantes) puissent être modifiées afin d'appuyer le virage vers le bioalimentaire de demain et ainsi contribuer à la promotion et au maintien de la santé.

# **DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC**

## ***LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE***

**Mémoire présenté  
à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de  
l'énergie et des ressources naturelles**

**par le directeur de santé publique**

**19 août 2011**

# LÉGITIMITÉ D'INTERVENTION DU DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE CONCERNANT LES ENJEUX BIOALIMENTAIRES

Les activités du directeur de santé publique et de la Direction de santé publique et des soins de santé primaires du Bas-Saint-Laurent prennent racine dans le *Programme national de santé publique* (PNSP<sup>1</sup>) et sa déclinaison régionale, le *Plan action régional* (PAR), dont l'élaboration est dictée par la Loi sur la santé publique<sup>2</sup>. Parmi ses fonctions et responsabilités, le directeur de santé publique et la Direction de santé publique :

- **Assurent une expertise en prévention de la maladie et en promotion de la santé;**
- **Identifient les situations où une action intersectorielle s'impose pour améliorer la santé;**
- Promeuvent des mesures systémiques aptes à favoriser une amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population;
- Préviennent les maladies, les problèmes psychosociaux et les traumatismes ayant un impact sur la santé de la population.

Les acteurs identifiés dans le PNSP en ce qui concerne le développement et le maintien de saines habitudes de vie incluent, entre autres, les décideurs des secteurs de la santé et de l'industrie agroalimentaire, leur objectif principal étant d'améliorer les politiques et les environnements favorisant de saines habitudes de vie, dont alimentaires. Les objectifs touchant spécifiquement l'alimentation – et donc une action intersectorielle entre les secteurs de la santé et du bioalimentaire – visent entre autres à :

1. augmenter la consommation de fruits et de légumes;
2. réduire la consommation de sodium;
3. réduire la proportion de personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire;
4. augmenter la proportion des personnes rencontrant les recommandations du Guide alimentaire canadien.

Ces quatre objectifs sont reconnus comme étant représentatifs d'une saine alimentation en général.

L'amélioration de l'état de santé de la population, notamment par une amélioration de la qualité de son alimentation, est un objectif pour lequel de multiples partenaires sont conviés à la table des décisions et pour lequel la concertation intersectorielle entre la santé et le bioalimentaire est essentielle. C'est en conformité avec ces fonctions et ces responsabilités en matière de saine alimentation que la Direction de santé publique et des soins de santé primaires du Bas-Saint-Laurent se prononce sur le Livre Vert.

---

<sup>1</sup> 2008 : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-216-01.pdf>

<sup>2</sup> Mise à jour 2011 : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S\\_2\\_2/S2\\_2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_2/S2_2.html)

## RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE CONCERNANT LE LIVRE VERT DU MAPAQ

### **Miser sur l'expérience de l'action intersectorielle : le *Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG)***

*« L'action intersectorielle est pertinente si elle permet de trouver des solutions à des situations qui dépassent les capacités et les responsabilités d'un seul secteur ». (OMS, 1997)*

Le PAG est une première au Québec. Un plan d'action gouvernemental visant la promotion de saines habitudes de vie développé par sept ministères, dont le MAPAQ, et trois organismes gouvernementaux a nécessité la fusion, mais surtout le respect des expertises de chacun, tout en développant des objectifs communs se déclinant en activités propres à chaque secteur. Le lien entre la saine alimentation et la santé n'est plus à démontrer et ne fera pas l'objet de ce mémoire.

La vision proposée par le Livre vert aborde différents enjeux de santé publique et mérite d'être déployée en actions spécifiques dans l'éventuel projet de loi afin de se concrétiser. Les enjeux liés à la qualité des aliments, à la vitalité économique des régions du Québec et au développement durable ont tout intérêt à se travailler en synergie pour imprimer un réel changement se traduisant par une amélioration de la qualité de vie de notre population.

La majorité des régions du Québec ont à cet égard mis en place des instances de concertations intégrant chaque partenaire du territoire agissant de près ou de loin sur l'alimentation et le consommateur. Ces instances intersectorielles sont des leviers importants pour le dynamisme, la santé et l'économie d'une région et de sa population. Dans l'application du Livre vert, de la politique et des lois associées, il serait idéal, selon nous, de regarder les structures de concertation déjà en place et de faire alliance à celles-ci.

Les secteurs de la santé et du bioalimentaire sont associés dans plusieurs objectifs et activités du PAG. L'annexe 2 présente d'ailleurs un rappel des responsabilités du MAPAQ à cet égard pour lesquelles la collaboration avec le réseau de santé publique est essentielle. Depuis le lancement du PAG en 2006, de multiples actions ont été mises en place, et ce, en partenariat. Toutefois, force est de constater que certaines activités nécessitent des efforts supplémentaires afin de se concrétiser réellement et d'obtenir les impacts souhaités sur la modification des environnements alimentaires et ultimement, sur les habitudes alimentaires et la santé de la population québécoise.

**Nous recommandons que le MAPAQ, en lien avec l'orientation 1, objectif 2 du Livre vert (soutenir une offre de produits sains et sécuritaires) :**

1. Reconnaître spécifiquement son rôle et ses responsabilités quant au développement et au maintien de la santé de la population, par la saine alimentation;
2. Intensifier la réalisation de responsabilités déjà prises à titre de ministère responsable dans le cadre du *PAG* et peu développées à ce jour, à savoir :
  - Sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs afin qu'ils se rallient aux objectifs nutritionnels visés;
  - Élaborer des programmes de formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la confection des mets préparés;
  - En concertation avec les représentants du secteur de la restauration, proposer des actions visant une offre d'aliments sains en portions adéquates;
  - Dans le secteur de la restauration, élaborer une formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la préparation des menus.

## **Au-delà de la salubrité : une vision élargie de la qualité des aliments**

De multiples partenaires, gouvernementaux, privés, à but lucratif ou non, ayant des missions et des expertises diversifiées et provenant de tout horizon ont une influence sur l'environnement alimentaire québécois. La question de la saine alimentation n'étant pas toujours simple, il importait de se doter d'une vision commune afin que les actions intersectorielles soient facilitées. C'est notamment le cas de toutes les activités du *Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 – Investir pour l'avenir (PAG)*. Dans cette optique, le MSSS a proposé, en 2010, une « définition » de la saine alimentation incluant tous les éléments environnementaux et individuels précédemment cités. Cette *Vision de la saine alimentation*<sup>3</sup>, développée en collaboration avec plusieurs partenaires gouvernementaux, dont le MAPAQ, pourra faciliter l'application des éléments de la politique bioalimentaire ciblant spécifiquement la saine alimentation, et ce, d'une façon globale.

La politique bioalimentaire et plusieurs documents, stratégies et programmes intégrés au sein même du MAPAQ insistent sur les termes « aliments sains et de qualité » et « assurance-qualité ». Bien que certains des arguments de fond du Livre vert soient intimement liés à la santé de la population et que la volonté du consommateur d'avoir accès à des aliments sains soit clairement exprimée, nous ne retrouvons pas l'application de ces principes dans les mesures concrètes touchant les acteurs de la chaîne bioalimentaire et le consommateur. En effet, nous constatons malheureusement que la « qualité », telle qu'exprimée, ne réfère souvent qu'à la salubrité des aliments et non à un concept plus large intégrant, notamment, la valeur nutritive. À titre d'exemple :

---

<sup>3</sup> 2010 : <http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/visionsainealimentation/>

L'objectif 2 de la 1<sup>re</sup> orientation de la politique bioalimentaire : soutenir une offre de produits sains et sécuritaires

- Les trois éléments spécifiques associés ne réfèrent qu'à la salubrité des aliments et à la traçabilité tout au long de la chaîne bioalimentaire; le programme d'assurance-qualité n'est pas défini.

La 2<sup>e</sup> orientation de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire « En marche vers l'excellence »<sup>4</sup> : améliorer la salubrité et la qualité des aliments – et son programme de soutien financier à la salubrité et à la qualité des aliments :

- Les exemples de projets soutenus et les critères d'évaluation ne réfèrent qu'aux principes de salubrité et du programme HACCP.

Nous comprenons ainsi que la qualité, au sens du Livre vert, ne réfère pas aux aspects nutritionnels, éthiques et environnementaux détaillés dans les fondements et le préambule de ce dernier, mais spécifiquement et uniquement à la salubrité, ce que nous trouvons limitatif et surtout, incohérent avec les enjeux du secteur bioalimentaire tels que vous les définissez. Encore une fois, nous réaffirmons que le MAPAQ pourrait devenir un leader en élargissant sa vision quant à la notion de qualité des aliments.

**Nous recommandons que le MAPAQ, en lien avec l'orientation 1, objectif 2 du Livre vert (soutenir une offre de produits sains et sécuritaires) :**

3. Définisse de façon plus spécifique le concept d'aliment « sain » et « de qualité » en utilisant la notion de valeur nutritive élevée telle que proposé dans la *Vision de la saine alimentation* proposée par le MSSS et rattachée au PAG dans lequel le MAPAQ est directement impliqué et :

- Devienne un chef de file en intégrant, dans les programmes d'assurance-qualité déjà en place, des éléments en lien avec la valeur nutritive des aliments;
- Intègre, dans les mesures de promotion des aliments du Québec déjà en place ou à venir, les notions de saine alimentation et de santé<sup>5</sup>;
- Intègre, dans les mesures ou stratégies de soutien à la transformation alimentaire, des critères spécifiques associés aux notions de saine alimentation et de santé mis en valeur par les projets proposés<sup>6</sup>;
- Mette en valeur les aliments peu ou non transformés dans les stratégies de promotion, de mise en valeur ou de financement de la production et transformation alimentaires.

**Le développement et le maintien de saines habitudes alimentaires par des interventions concertées sont l'affaire de tous**

Le MAPAQ avait déjà créé, en 2006, un groupe de travail sur l'alimentation et la santé (GTAS), groupe qui avait lui-même reconnu le lien entre les responsabilités du secteur bioalimentaire et

<sup>4</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/Programmes/Pages/Strategiedesoutien.aspx>

<sup>5</sup> Déjà recommandé par le GTAS du MAPAQ en 2009

<sup>6</sup> Déjà recommandé par le GTAS du MAPAQ en 2009

la santé de la population québécoise, et qui recommandait au comité de direction, dans son rapport de mai 2006<sup>7</sup>, 27 nouvelles actions dont plusieurs sont en lien direct avec nos présentes recommandations, tant sur le plan de la recherche que de la sensibilisation de la population, le soutien financier par la reconnaissance des critères nutritionnels, l'implication de nutritionnistes au MAPAQ, la considération de l'impact sur la santé dans toutes les orientations de la planification stratégique, etc.

Suite à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécoise, le MAPAQ a établi des priorités de travail<sup>8</sup>. Ces priorités incluaient, comme présenté dans le Livre vert, « l'offre d'aliments sains » et plusieurs actions concrètes ont été développées et mises en place tel que nous le constatons dans le rapport de mai 2009<sup>9</sup>. Ces dernières étaient pour la majorité dans le secteur de la salubrité et de la traçabilité. La saine alimentation se retrouvait toutefois dans l'engagement pris à l'égard du PAG. La présente section fait un retour sur la justification d'une concertation plus solide entre les secteurs bioalimentaires et de la santé publique, tel que le GTAS l'avait déjà recommandé.

### *Alimentation, santé et économie*

Le développement économique génère un accroissement des possibilités d'emploi et mène, entre autres, à un niveau d'éducation supérieur et à l'acquisition de connaissances et de compétences de plusieurs ordres. Le développement économique représente aussi un outil important pour la diminution de l'état de pauvreté ou de précarité, en plus des autres conditions sociales menant à une mauvaise santé.

Inversement, une bonne santé est essentielle au développement économique. Ceci s'explique entre autres par le fait qu'une personne malade voit ses possibilités de participation à une main d'œuvre active réduites. Le développement économique englobe diverses pratiques, comme la promotion d'une activité économique plus intensive et avancée (par le soutien à des initiatives particulières, par exemple) incluant le développement macro-économique et le soutien au développement économique régional, local et communautaire<sup>10</sup>.

Il faut donc conserver à l'esprit que les revenus issus du développement économique du secteur bioalimentaire peuvent – et doivent – être utilisés pour l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Ces revenus peuvent aussi favoriser le développement des capacités face à ses propres choix alimentaires, améliorer le développement agroalimentaire des régions, et ce, tout en mettant en valeur les produits alimentaires québécois et en valorisant l'environnement et le territoire du Québec. Un consommateur ayant une saine alimentation étant soucieux de sa santé et bien informé choisira davantage des produits alimentaires de qualité et favorisera donc l'essor

---

<sup>7</sup> MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/RapportGTAS.pdf>

<sup>8</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Prioritestravail.pdf>

<sup>9</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/MAPAQenaction.pdf>

<sup>10</sup> Lancet, 2007

économique du secteur bioalimentaire. Ce consommateur consommera également moins de services de santé et, par conséquent, limitera les dépenses gouvernementales à ce niveau.

La cohérence est de mise : cibler le consommateur, oui, mais pas au détriment de sa santé. Miser sur le développement économique et le renforcement de notre capacité concurrentielle, oui, mais non en fermant les yeux sur les aspects politiques directs liant économie et santé. Ceci pourrait restreindre, au niveau populationnel, le potentiel économique des entreprises associées au secteur bioalimentaire.

### *Un environnement alimentaire qui module les choix individuels*

Plusieurs facteurs individuels associés aux comportements alimentaires ont une influence sur l'état de santé. Ces derniers incluent le niveau d'éducation, les connaissances acquises, la volonté individuelle et les goûts personnels, notamment. Bien que déterminants lorsqu'un choix alimentaire est fait, ceux-ci ne sont pas les seuls facteurs influençant l'individu, qui module et oriente ses décisions grâce à ce que l'environnement dans lequel il vit, travaille et circule, chaque jour ou de façon occasionnelle, lui offre, promeut ou met en valeur.

L'environnement alimentaire a une influence directe sur la décision finale que prend un individu quant à son alimentation, et ce, sans que ce dernier ait de contrôle direct sur celui-ci. En effet, bien que les connaissances alimentaires soient grandes chez une personne donnée, si les aliments voulus ne s'offrent pas à elle ou ne lui sont pas accessibles d'un point de vue économique, le choix sera différent. L'environnement alimentaire est complexe et inclut plusieurs éléments touchant les conditions socioculturelles, politiques, géographiques et, dans le cas spécifique concernant ce mémoire, économiques et agroalimentaires. Ces dernières ont un impact clair et démontré sur les choix individuels et, par conséquent, l'état de santé.

### **Le consommateur et le produit alimentaire au cœur de la politique bioalimentaire : des produits québécois... et beaucoup plus?**

Il est pour nous logique de placer le consommateur et le produit alimentaire qu'il choisit au cœur de la politique bioalimentaire du Québec. Le consommateur est, selon la mission de chacun, le patient, le consommateur, le client, la population d'un territoire donné ou de la province. Le produit alimentaire quant à lui est, selon notre vision, un aliment transformé ou non. Bien qu'il semble que la demande pour des produits alimentaires à valeur ajoutée (ex. : nutraceutiques) soit en hausse, il ne faut pas perdre de vue que les aliments québécois de base, minimalement ou non transformés, devraient constituer la part la plus importante du panier d'épicerie des Québécois. À ce titre, le MAPAQ doit jouer un rôle déterminant dans la transmission d'une information juste, démontrée scientifiquement et vulgarisée, qui permettra aux consommateurs d'orienter leurs choix vers les produits contribuant à leur santé de façon globale et non uniquement pour un nutriment spécifique. À ce titre, les professionnels de la santé et de la nutrition peuvent clairement soutenir le MAPAQ afin que le consommateur, au cœur de la politique, soit en mesure de faire les choix appropriés.

Ainsi, situer le produit alimentaire au cœur de la politique doit démontrer une claire intention de miser sur l'assurance-qualité des aliments produits, transformés et distribués au Québec. Cela ne doit pas se limiter à la promotion de certaines caractéristiques des aliments ni au développement de « nouveaux » produits alimentaires enrichis d'un seul nutriment, dont les vertus sont mises en lumière par la recherche, au détriment des aspects liés à la saine alimentation et à la contribution à la santé de la population. Par exemple, restreindre le soutien financier de l'innovation en production et transformation alimentaires au développement d'aliments fonctionnels ou de nutraceutiques pourrait mener, malgré l'importance de ce secteur de recherche et développement que nous reconnaissons, à une sectorisation restrictive des nouveaux produits alimentaires (ex. : biscottes régulières, réduites en sel, réduites en gras saturés, sans gras trans ou riches en fibres solubles, tous ces éléments nutritionnels ayant un rôle sur la prévention des maladies cardiovasculaires par exemple, mais face auxquels le consommateur devra faire le choix du nutriment qu'il désire restreindre ou ajouter dans son alimentation). Ceci permettra, tel que le Livre vert le souhaite dans sa 2<sup>e</sup> orientation, objectif 2, de répondre aux attentes claires des Québécois pour des produits répondant à leurs préoccupations croissantes à l'égard de leur santé, de façon globale, tel que le Livre vert le souligne en pages 10 et 14.

De plus, les Québécois ne devraient pas avoir à choisir entre leur volonté d'encourager l'économie locale et celle de se maintenir en santé, reconnu par l'OMS comme un droit fondamental de tout être humain, quelques soient sa culture d'origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale. Implicitement, une telle situation impose ou propose aux acteurs de la chaîne bioalimentaire de choisir s'ils améliorent leur produit en modifiant ou mettant en valeur l'origine géographique de ses ingrédients ou en améliorant sa valeur nutritionnelle, par exemple. Un impact sur le coût du produit, que ce soit en agissant sur sa provenance ou sa valeur nutritionnelle, mène également à une réflexion éthique quant à l'accès de toute la population à une alimentation suffisante, de qualité, variée, et ce, à un prix raisonnable. Le Québec pourrait clairement devenir chef de file en incluant, dans ses programmes d'assurance-qualité, de mise en valeur, de promotion et de soutien financier aux entreprises, tous les éléments composant la *Vision de la saine alimentation*. Une mesure passive assurant aux consommateurs que le choix d'un produit québécois implique le respect de critères nutritionnels spécifiques augmenterait la confiance de la population en l'industrie bioalimentaire. De plus, ceci mènerait, à long terme, à l'assurance que la majorité des produits québécois, et non uniquement les produits identifiés « santé », contribuent aux bases d'une saine alimentation, et ce, pour tous. Nous pourrions ainsi offrir des « aliments québécois... et beaucoup plus! ».

Par exemple, la dernière publicité télévisée, la campagne promotionnelle et le site Internet « Aliments du Québec, toujours le bon choix! », qui mettent en valeur les produits alimentaires québécois, s'utilisant quotidiennement dans des recettes délicieuses et contribuant à l'économie locale, aurait facilement pu intégrer les notions de santé et de qualité de vie que peuvent apporter les produits sains du Québec.

**Nous recommandons que le MAPAQ, en lien avec l'orientation 1, objectif 1 du Livre vert (identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois) :**

4. Mise de façon majoritaire et dans toutes ses actions et programmes touchant la production, la transformation et la consommation de produits alimentaires sains et de qualité, sur les qualités globales des aliments.

### *L'étiquetage nutritionnel, les logos et le contenu réel des produits alimentaires*

Pour faire un choix alimentaire, toute personne (évidemment influencée par son environnement alimentaire) utilisera ses connaissances, ses goûts, ses valeurs et préoccupations, mais aussi... l'étiquetage nutritionnel. Bien que le tableau de la valeur nutritive et certains logos relèvent de législations fédérales, nous sommes d'avis que le MAPAQ pourrait se distinguer en utilisant son leadership « alimentaire » au service des consommateurs, notamment en les aidant à faire leurs choix. Distinguer les produits alimentaires québécois et supérieurs, par exemple, d'un point de vue nutritionnel, n'aura pas les impacts souhaités si le consommateur ne les choisit pas et à ce titre, il doit détenir les connaissances nécessaires. Tous les ministères et paliers gouvernementaux, de par leurs responsabilités respectives, doivent mettre la main à la pâte. Le MAPAQ fait partie des acteurs directement impliqués dans cet élément déterminant dans les choix alimentaires et doit, à ce titre, prioriser des mesures en ce sens.

Il n'y a toutefois pas que les mesures de promotion et d'éducation qui permettront au consommateur de faire de meilleurs choix pour sa santé, ses valeurs, sa qualité de vie. La culture alimentaire en constante évolution, la reconnaissance de la valeur de l'alimentation locale et de la solidarité avec les producteurs du milieu et la confiance qu'accorde le consommateur tant aux producteurs, aux transformateurs qu'aux aliments eux-mêmes sont tout autant de facteurs influençant les choix alimentaires. De nouvelles approches de sensibilisation et d'éducation gagneraient à être développées, et ce, en concertation et collaboration avec différents partenaires concernés, que ce soit la santé, l'éducation, le bioalimentaire, l'industrie, la publicité, etc.

Outre les allégations et l'information nutritionnelle relevant de compétence fédérale, plusieurs logos et « catégorisations » de produits privés sont déjà présents sur les produits, généralement développés par les compagnies elles-mêmes. Les critères nutritionnels étant choisis par le transformateur, il pourra être aisé d'établir à la hausse ou à la baisse le nombre de grammes de sodium (par exemple) permettant d'entrer dans la catégorie de « bons produits ». Aucune réglementation concernant ce type de logo ou de catégorisation ne s'applique. Ainsi, la plupart utilisent des critères nutritionnels différents, parfois discutables d'un point de vue scientifique, masquant quelquefois une volonté d'identifier un produit pour en augmenter ses ventes.

Cette situation entretient la confusion chez le consommateur et mine sa confiance envers les acteurs de la chaîne bioalimentaire. Des repères nutritionnels, crédibles, justifiés, accessibles, compréhensibles par la population et surtout, uniformes, pourraient contrer à ces lacunes.

**Nous recommandons que le MAPAQ, en lien avec l'orientation 1, objectif 1 du Livre vert (identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois) :**

5. Améliore la rigueur de l'information nutritionnelle déjà disponible, et ce, dans la limite de ses pouvoirs;
6. Presse le gouvernement fédéral et Santé Canada d'engager des travaux de révision quant au système d'étiquetage et à sa législation (notamment sur les logos privés) afin que l'information disponible soit encore plus simple, visible, claire et pertinente, et ce, tant sur le contenu nutritionnel que sur la provenance des aliments;
7. Priorise des actions visant à éduquer les consommateurs afin que ces derniers soient en mesure de faire des choix alimentaires respectant leurs valeurs et misant sur les connaissances quant aux choix sains et de qualité et le développement des habiletés culinaires de bases pour apprêter lesdits produits; le MAPAQ pourrait faire appel, à ce titre, aux experts de contenu en santé et nutrition<sup>11</sup> afin de s'assurer que l'information transmise soit adéquate, pertinente, accessible et ait des retombées probantes.

Aussi, considérant que le secteur québécois de la transformation alimentaire est une industrie importante et que jusqu'à 85 % de la production alimentaire locale y est transformée<sup>12</sup>, la politique bioalimentaire devrait également affirmer la volonté de prendre les mesures nécessaires à la réduction des nutriments dont un lien direct a été établi avec le développement de certaines pathologies à savoir le sodium, les gras (notamment les gras *trans* et saturés) et le sucre ajouté, et ce, pour que la qualité nutritionnelle globale des aliments en soit augmentée. Cette considération, qui peut s'appliquer tant aux produits québécois et aux restaurants, permettrait à l'industrie d'ici de se démarquer, tout en répondant à la demande des consommateurs et en se souciant d'enjeux majeurs de santé publique.

**Nous recommandons que le MAPAQ, en lien avec l'orientation 1, objectif 1 du Livre vert (identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois) :**

8. Encourage les entreprises de transformation alimentaire québécoises, notamment par des incitatifs, à réduire la quantité de sodium, de gras *trans* et de sucre ajouté dans les produits transformés<sup>13</sup>.

## **La multifonctionnalité du bioalimentaire en région**

Le 3<sup>e</sup> volet de la politique bioalimentaire, la valorisation de l'environnement et du territoire québécois, souligne silencieusement un élément imprécis, peu développé, mais non moins important : l'importance de la multifonctionnalité du bioalimentaire en région.

---

<sup>11</sup> Déjà recommandé par le GTAS du MAPAQ en 2009

<sup>12</sup> Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec – rapport final : [http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr\\_haute.pdf](http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf)

<sup>13</sup> Déjà recommandé par le GTAS du MAPAQ en 2009

Le MAPAQ définit la multifonctionnalité comme étant « la contribution de l’agriculture, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, à la **qualité de vie** des communautés »<sup>14</sup>. Nous avons ainsi découvert qu’un programme pilote soutenant la multifonctionnalité de l’agriculture est en place depuis cette année. Cette initiative porteuse pourrait selon nous contribuer à la revitalisation de villages ou MRC, à la création d’emploi, à une occupation dynamique du territoire, à l’économie locale, à la valorisation de l’agriculture<sup>15</sup> et à la **qualité de vie et la santé de la population**. Toutefois, force est de constater que ce programme n’implique pas de partenaires associés aux différentes dimensions qu’inclut la multifonctionnalité, dont le réseau de la santé. Aucun membre de notre organisation, ni de notre table régionale intersectorielle ne connaissait ce programme, qui pourrait pourtant être un important levier de partenariat et de dynamisme au sein des communautés.

**Nous recommandons que le MAPAQ, en lien avec l’orientation 3, objectif 3 du Livre vert (valoriser l’occupation dynamique du territoire) :**

9. Implique, dans les initiatives et programmes du monde bioalimentaire tels que celui sur la multifonctionnalité de l’agriculture, le ou les réseaux concernés, et ce, afin d’assurer une collaboration et un travail intersectoriel solides, en respect des missions respectives de chacun, tant sur les plans national, régional que local<sup>16</sup>.

## **Le projet de loi associé à la politique bioalimentaire**

Les éléments qui émanent à ce stade-ci des travaux visant l’adoption d’une loi-cadre nous amènent certains questionnements et propositions.

La loi-cadre suggérée propose notamment, afin de faire évoluer la politique au fil du temps, de mettre à contribution des experts et gens reconnus dans le milieu. À cet effet, nous considérons que ledit comité d’expert devrait être composé de membres issus de différents secteurs d’expertise en assurant un équilibre entre la recherche, l’action directe sur le terrain et les citoyens.

Le Livre vert propose aussi une adaptation des lois existantes afin d’appuyer le virage vers le bioalimentaire de demain. Dans une optique de cohérence et de continuité, il nous apparaît que ce ne sont pas seulement les Lois sous la responsabilité du ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation qui pourraient être modifiées, mais bien l’ensemble des Lois actuelles et à venir où les fondements de la Loi-cadre devraient transparaitre et permettre, lorsque possible, de pousser encore plus loin la contribution du secteur bioalimentaire dans la promotion et le maintien de la santé.

---

<sup>14</sup> [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/resume\\_multifonctionnalite.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/resume_multifonctionnalite.pdf)

<sup>15</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Criteres-evaluation-multi.pdf>

<sup>16</sup> Déjà recommandé par le GTAS du MAPAQ en 2009

10. Nous recommandons que le projet de loi propose que l'ensemble des Lois actuelles et à venir puisse être modifié afin d'appuyer le virage vers le bioalimentaire de demain et ainsi contribuer à la promotion et au maintien de la santé.

## **Le fonds associé à la politique bioalimentaire**

Les détails concernant le fonds sont peu développés et nous apparaissent encore nébuleux. L'expérience du Québec dans la création de fonds s'est multipliée au cours des dernières années que l'on pense notamment au fonds public-privé sur les saines habitudes de vie. Selon nous, il y a certainement, dans les fonds existants, des points d'ancrage à explorer avant de mettre en place une nouvelle structure, dissociée et spécifique au secteur bioalimentaire et impliquant un financement administratif sûrement élevé, alors que ce domaine est, comme nous l'avons démontré, en intersectorialité avec de multiples partenaires et secteurs de la société.

11. Nous recommandons que le MAPAQ explore les possibilités d'arrimages avec les fonds existants et une harmonisation avec la mise en œuvre des objectifs liés au PAG.

## **Conclusion**

De notre point de vue, l'application d'une politique bioalimentaire au Québec et de la loi-cadre et du fonds associés peuvent solidifier les actions de multiples partenaires, et ce, pour le développement et le maintien d'une santé optimale chez la population québécoise. La politique bioalimentaire est un formidable levier sur lequel maintes actions en faveur de l'alimentation des Québécois, de la santé de nos entreprises agroalimentaires et de nos communautés peuvent s'appuyer. Il est toutefois essentiel qu'une vision globale et intersectorielle se développe autour de l'aliment, du producteur, du transformateur, du distributeur, du restaurateur et du consommateur. Il en est de même en ce qui concerne l'alimentation de tous les jours. C'est à ces conditions que le déploiement du Livre vert pour une politique bioalimentaire pourra recevoir un accueil favorable dans les régions du Québec et atteindre ses objectifs au bénéfice de la santé de la population.

## **Annexe 1 – Acronymes utilisés**

HACCP : *Hazard Analysis Critical Control Points*

LSP : Loi sur la santé publique

MAPAQ : Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec

MAMROT : Ministère des Affaires municipales, des régions et de l’occupation du territoire

MELS : Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ : Ministère des Transports du Québec

PAG : Plan d’action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012

PNSP : Programme national de santé publique

RESPEQ : Réseau des services à la petite enfance de l’Est-du-Québec

RSEQ : Réseau du sport étudiant du Québec

URLS : Unité régionale des loisirs et des sports

## **Annexe 2 – Responsabilités conjointes du MAPAQ et du MSSS à l’égard du PAG**

### *Production, transformation et distribution alimentaire :*

- Sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs afin qu’ils se rallient aux objectifs nutritionnels visés (**MAPAQ responsable**, MSSS collaborateur);
- Mettre en œuvre des mesures visant à rapprocher les consommateurs des producteurs et des transformateurs, notamment poursuivre l’appui au démarrage ou au fonctionnement de marchés publics (**MAPAQ responsable**, MSSS collaborateur);
- S’assurer des plus hauts standards en matière de salubrité alimentaire (**MAPAQ responsable**, MSSS collaborateur);
- Élaborer des programmes de formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la confection des mets préparés (**MAPAQ responsable**, MSSS collaborateur).

### *Établissements scolaires :*

- Sensibiliser les établissements scolaires à l’importance de se doter de politiques alimentaires locales inspirées de la politique-cadre en matière d’alimentation dans les établissements scolaires et soutenir les milieux qui adoptent de telles politiques (MSSS/MELS responsables, **MAPAQ collaborateur**);
- Instaurer un comité de suivi de la mise en œuvre de la politique-cadre en matière d’alimentation dans les établissements scolaires (MSSS/MELS responsables, **MAPAQ collaborateur**);
- Adapter la politique-cadre en matière d’alimentation dans les établissements scolaires pour les établissements d’enseignement supérieur (MSSS et **MAPAQ collaborateurs**);
- Sensibiliser les établissements d’enseignement supérieur à l’importance de se doter de politiques alimentaires locales qui s’inspirent de la politique-cadre en matière d’alimentation dans les établissements scolaires et soutenir les milieux qui adoptent de telles politiques (MSSS et **MAPAQ collaborateurs**, au MELS comme responsable).

### *Municipalités :*

- Sensibiliser les municipalités aux mesures qu’elles peuvent prendre afin de favoriser une saine alimentation au sein de leur population (MSSS et **MAPAQ collaborateurs**, au MAMROT/MFA comme responsables).

### *Secteur de la restauration :*

- En concertation avec les représentants du secteur de la restauration, proposer des actions visant une saine alimentation, par exemple des incitatifs, pour une offre d’aliments sains en portions adéquates (**MAPAQ responsable**, MSSS collaborateur);
- Soutenir les établissements de santé qui souhaitent implanter une politique alimentaire pour leur cafétéria (MSSS responsable, **MAPAQ collaborateur**);
- Soutenir les milieux de travail qui souhaitent implanter une politique alimentaire pour leur cafétéria (MSSS responsable, **MAPAQ collaborateur**);
- Élaborer une formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsables de la préparation des menus (**MAPAQ responsable**, MSSS collaborateur);
- S’assurer des plus hauts standards en matière de salubrité alimentaire (**MAPAQ responsable**, MSSS collaborateur).

## Références

**COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS** (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir – Rapport*. Québec, gouvernement du Québec, 274 p.

**GRUPE DE TRAVAIL SUR LES COMMUNAUTÉS DÉVITALISÉES** (2010). *Des communautés à revitaliser, un défi collectif pour le Québec – Rapport*. Québec, gouvernement du Québec, 60 p.

**INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC** (2007). *Agriculture et agroalimentaire : choisir un avenir en santé*. Québec, 18 p.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES PÊCHERIES DU QUÉBEC** (2009). *Donner le goût du Québec – Livre vert pour une politique bioalimentaire*. Québec, gouvernement du Québec, 61 p.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES PÊCHERIES DU QUÉBEC** (2009). *En marche vers l'excellence – stratégie de soutien à la transformation alimentaire*. Québec, gouvernement du Québec, 16 p.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES PÊCHERIES DU QUÉBEC** (2009). *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir – Les suites au rapport de la CAAAQ*. Québec, gouvernement du Québec, 8 p.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES PÊCHERIES DU QUÉBEC** (2009). *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir – Priorités de travail*. Québec, gouvernement du Québec, 4 p.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES PÊCHERIES DU QUÉBEC** (2011). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture*. Québec, gouvernement du Québec, 4 p.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES PÊCHERIES DU QUÉBEC – Groupe de travail sur l'alimentation et la santé** (2006). *Rapport présenté au comité de direction du MAPAQ*. Québec, gouvernement du Québec, 21 p.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC** (2006), *Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 – Investir pour l'avenir*. Québec, gouvernement du Québec, 50 p.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC** (2003), *Programme national de santé publique 2003-2012*. Québec, gouvernement du Québec, 133 p.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC** (2008), *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*. Québec, gouvernement du Québec, 103 p.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC** (2010), *Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé*. Québec, gouvernement du Québec, 6 p.

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1997). *Intersectoral Action for Health: A Cornerstone for Health-for-All in the Twenty-First Century Report to the International Conference 20-23 April 1997 Halifax, Nova Scotia, Canada*, World Health Organisation, Genève.

**QUÉBEC**. *Loi sur la santé publique*, L.R.Q., chapitre S-2-2, à jour au 1<sup>er</sup> août 2011, [en ligne]. [[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S\\_2\\_2/S2\\_2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_2/S2_2.html)] (10 août 2011).

**SUHRCKE M., M. MCKEE et L. ROCCO** (2007). *Health investment benefits economic development*. The Lancet, vol. 370, Issue 9597, p. 1467-1468.